

SAINT GILLES

Mairie de SAINT-GILLES
10 Place Jean Jaures
30800 Saint-Gilles
Tel : 04.66.87.78.00
Chargé études :

ADELE SFI
urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30800 Nîmes
Tel : 04.66.84.01.74
E-mail : adelles@wanadoo.fr

Plan cadastriel de type ancien
DOPP © 2016-DVF CC4
Droits de l'Etat réservés ©

Système de coordonnées officiel :
RGPS - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans informatiques
Tel : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail : spi.graphic@wanadoo.fr

5.2

Ref : sig53p17_05
27 février 2018


Approbation de la 3ème révision générale du POS : DCM du 20 décembre 2001
Arrêt du projet de PLU : DCM du 11 juillet 2017
Approbation du PLU : DCM du

Echelle : 1/5000ème

Commune de Saint-Gilles

Plan local d'urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement (Plan de zonage - Ville)



Voir plan 5.3b au 1/2500ème

Voir plan 5.3c au 1/2500ème

LEGENDE

A. Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

B. Les autres indications

- Recul des constructions obligatoire
- Emplacement réservé pour voirie, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vert
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : I - voirie)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : II - ouvrages publics)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : III - installations d'intérêt général)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : IV - espaces verts)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer (EBC)
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (se référer aux fiches annexes au règlement écrit)
- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la nouvelle station d'épuration
- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la station d'épuration existante (ce périmètre ne s'applique plus lorsque l'installation ne sera plus en service)
- Périmètre de protection de 100 mètres autour du nouveau cimetière
- Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)
- Elément de paysage et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Périmètre de protection immédiate (PPD)
- Périmètre de protection rapprochée (PPR)
 - Forages du Mas Girard (ou Mas Cambon) <<Astien>> (ref ARS : 5902)
- Périmètre de protection éloignée (PPE)
- Périmètre de protection éloignée (PPE)
 - Prise BRU du Mas Soulet (ref ARS : 15)
 - Prise de Nîmes Ouest sur le canal de Campagne (ref : ARS 373)
 - Prise BRU de Bouillargues (ref ARS : 191)

C. Risques naturels et technologiques

- Enveloppe des zones inondables du PPRI de la commune de Saint-Gilles reportée de manière indicative (se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral le 21 mars 2016 et joint en annexe n° 6.3 du PLU)
- Zone de ruissellement pluvial agricole ou urbain : se référer aux règles édictées en Titre I.A du règlement écrit du PLU
- Enveloppe des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) reportée de manière indicative. Se référer aux PPRT joints en annexe : pièces 6.4 et 6.5 du PLU
 - PPRT 'établissement De Sangosse' (approuvé le 11/04/2012)
 - PPRT 'établissement Deulap' (approuvé le 06/12/2012)
- Zones de danger afférentes aux canalisations de transport de gaz :
 - Zone de dangers très graves (ELT)
 - Zone de dangers graves (PEL)
 - Zone de dangers significatifs (URE)
- Trace indicatif, se référer aux plans de GRT gaz